

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021

Procès-verbal

Étaient présents : Bernard Stirn, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Claude Blanchemaison, Julien Boudon, Jean-Marie Burguburu, Loïc Cadiet, David Capitant, Jacques Fourvel, Julia Heinich, Marie-Aimée Latournerie, Xavier Lecaron, Didier Le Prado, François Molinié, Thi My Hanh Ngo Folliot, Emmanuel Piwnica, Sylvaine Poillot Peruzzetto, Nicolas Cornu Thénard et Emmanuelle Bouvier.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Jean-Pierre Ancel, Rémi Barrué-Belou, Aurélien Baudu, Xavier Blanc-Jouvan, Jean-Sébastien Borghetti, Béatrice Castellane, Carole Champalaune, Josseline de Clausade, Parfait Diedhiou, Hélène Farge, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Thomas Genicon, Dominique Hascher, Jacques Larrieu, Christoph Maurer, Kourosh Shamlou, Jean Tourin, Bernard Vatier.

L'Ambassadeur Claude Blanchemaison indique au Conseil que l'Académie des sciences d'outre-mer fêtera son centenaire en 2022. Plusieurs manifestations sont prévues et l'Académie souhaiterait organiser des événements communs avec des sociétés savantes comme la SLC. Les membres de cette Académie sont notamment des juristes et elle comprend des membres étrangers dont le doyen d'une université vietnamienne et des juristes africains. L'Ambassadeur propose une rencontre entre le secrétaire perpétuel, Pierre Gény et le président de la SLC.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 juin 2021

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres et composition du Conseil d'administration

Le président indique que plusieurs candidats figurant en annexe sollicitent leur admission ainsi que des candidatures de dernières minutes : Pauline Le Prado, avocat à la Cour d'appel de Paris, Marie Even, directrice générale adjointe de Cdiscount, Stéphane Gervasoni, juge au Tribunal de l'Union européenne, Benoît Heurtel, administrateur du Sénat, service de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et Brigitte Longuet, avocat au barreau de Paris et médiateur.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

Le président au nom de la SLC exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration dont les mandats arrivent à expiration : pour la vice-présidence : Sylvaine Poillot Peruzzetto, Pascal de Vareilles Sommières et pour les membres du Conseil : Pascal Chauvin, Josseline de Clausade, Lucie Cluzel et Marie Gautier-Melleray.

Bernard Stirn présente les personnes pressenties pour remplacer les membres sortants à la vice-présidence et qui seront proposées lors de l'Assemblée générale du 15 décembre 2021 : David Capitant, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Hugues

Fulchiron, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, professeur des Universités.

S'agissant des membres du Conseil : Stéphanie Kass-Danno, conseiller référendaire à la Cour de cassation, Matthias Fekl, avocat à la Cour, Didier Le Prado, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Mustapha Mekki, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur général de l'Institut national des formations notariales.

Le président demande si l'une ou l'autre de ces propositions rencontre une quelconque objection de la part du Conseil. Aucune objection n'est soulevée.

4. Situation budgétaire de la SLC

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron. La tendance que l'on observe devrait suivre le budget annoncé qui prévoyait une perte de 10 000 euros compte tenu des actions nouvelles qui ont été engagées pour obtenir un équilibre en 2022. L'objectif est de réduire de moitié le déficit par rapport à l'année précédente.

Nicolas Cornu Thénard indique aux membres que les pistes envisagées au précédent Conseil d'administration ont été suivies.

Sur la question des publications, nous continuons à obtenir davantage de financements. Ces financements ont été multipliés par quatre en deux ans. Le coût de nos ouvrages est intégralement remboursé avant leur mise sur le marché. Les ventes de livres ont tendance à s'améliorer : nous avons atteint fin août le montant final des ventes de 2019 et de 2020.

Quant aux cotisations, le montant semble proche du résultat de celui de l'an dernier mais sera sans doute plus faible qu'il y a deux ans, ce qui pourrait justifier l'idée d'augmenter le montant de la cotisation peut-être de cinq euros, sachant que la dernière augmentation remonte à trois ans.

Les abonnements à la RIDC semblent en baisse et c'est pour y répondre qu'une réunion du Comité éditorial avec le président, Emmanuelle Bouvier et Nicolas Cornu Thénard a été organisée il y a quelques semaines et une réflexion est menée : pour renforcer le Comité de rédaction, la diffusion de la Revue et apporter des soutiens institutionnels et financiers.

S'agissant des subventions d'ordre plus général, nous continuons à obtenir des subventions en proposant à des organisations de devenir membres institutionnels de la SLC. Ces subventions ont été multipliées par deux cette année, et depuis quelques mois, nous proposons aux écoles doctorales d'ouvrir nos conférences à la formation des doctorants, ce qui peut être fait partout en France puisque la majeure partie de nos conférences sont retransmises en ligne. L'École doctorale de droit de la Sorbonne est sur le point de signer une convention avec la SLC. Les doctorants de l'Université Paris II ont d'ores et déjà la possibilité de suivre nos conférences et nous avons proposé ce partenariat à d'autres universités : Lyon, Strasbourg, ... Quant à la création du DU, nous poursuivons cette réflexion.

Bernard Stirn ajoute que le très bon niveau des publications avec des ouvrages de qualité et l'augmentation des subventions explique l'amélioration de la situation de la SLC.

Le point un peu plus négatif est la baisse des cotisations, ce qui est peut-être l'effet de la crise sanitaire, un rappel a été fait en cette fin d'année.

La question de l'augmentation du montant des cotisations à 65 euros pourrait être présentée à l'Assemblée générale car il ne faut pas rester trop longtemps sur un même montant. Le Conseil donne son accord à cette proposition.

Nous avons réussi à stabiliser les dépenses, augmenter les recettes, on peut donc vraiment espérer un retour à l'équilibre en 2022.

Le professeur David Capitant demande s'il est possible d'avoir un abonnement numérique à la RIDC. Le secrétaire général indique qu'un tel abonnement n'est pas possible pour l'instant, mais que tous les numéros anciens de la RIDC sont accessibles en ligne et les numéros les plus récents peuvent être achetés sur la librairie en ligne de la SLC. À moyen terme, la SLC a

pour projet de placer la RIDC et plus généralement les publications sur la plateforme CAIRN.

5. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour (Annexe 5), le secrétaire général ne revient que sur certaines d'entre elles.

Sur les activités, nous maintenons en suspens nos rencontres bilatérales pour des raisons sanitaires et budgétaires. Pour le reste, nos activités sont très importantes. Pour 2021, nous avons organisé trois à quatre conférences ou colloques par mois en moyenne, ce qui donne près de 200 h de conférences à la fin de l'année, ce qui explique aussi la volonté de proposer aux écoles doctorales d'en faire un élément de la formation des doctorants.

Nous nous sommes efforcés de les faire connaître davantage aux étudiants, nous avons lié la SLC à plusieurs diplômes : tout d'abord au diplôme du Collège de droit de l'Université Paris II en remettant des prix dans le cadre du concours de plaidoyers du Collège, puis Master 2 de droit comparé de l'Université Paris 1 à travers la création d'un prix de la SLC pour les meilleurs étudiants du diplôme.

Didier Le Prado, président de la section *Droit de l'action publique*, revient sur le colloque organisé le 17 juin 2021 sur *L'État de droit et la crise sanitaire*. Il a été décidé de poursuivre sur ce thème et de l'élargir à un éventail plus large de pays avec un nouveau colloque en septembre-octobre 2022 et en y associant les sections géographiques de la SLC. La section a également la perspective des journées franco-bulgares au 1^{er} trimestre 2022. Sur une idée du professeur Dominique Custos, un second projet a été lancé pour 2022-2023 avec la section *Droit des affaires* consacré aux autorités administratives indépendantes à l'occasion des cinq ans de la loi du 20 janvier 2017.

Jacques Fourvel, président de la section *Droit des affaires*, informe le Conseil du colloque du 10 décembre 2021 sur la *Présidence française de l'Union européenne*, qui se tiendra en présentiel au Conseil d'État et en ligne sur le site du Conseil d'État et de la SLC. Jacques Fourvel remercie Josseline de Clausade qui a contribué grandement à l'organisation de ce colloque qui réunit de brillants orateurs.

Thi My Hanh Ngo Folliot, présidente de la section *Vietnam*, propose de se rapprocher de l'Union internationale des avocats (UIA). Les membres de l'UIA rencontrent des avocats du monde entier et comparent les différents systèmes judiciaires. Le président Hervé Chemouli souhaite nouer un partenariat avec des sociétés savantes comme la SLC.

Sylvaine Poillot Peruzzetto, co-présidente de la section *Institutions de la Justice*, évoque la poursuite du cycle *Penser l'office du juge* en 2022 et souhaiterait une collaboration avec les autres sections de la SLC.

Bernard Stirn remercie tous les membres de la SLC qui contribuent à la richesse et à la diversité de ces activités.

6. Publications

Le secrétaire général annonce que 2021 sera une bonne année pour les publications, nous aurons publié onze livres et six volumes de revues. Deux ouvrages de la nouvelle collection *Sensus iuris* sont parus et ont donné lieu à chaque fois à une présentation de l'ouvrage en présence des auteurs. Deux auteurs viendront présenter leur livre en début d'année : Emmanuel Araguas : *Le contrat à Jersey : dernier bastion du droit coutumier normand* et Régis Lanneau : *Pour une analyse économique du droit des interventions de l'Etat dans l'économie*. Sur une idée du professeur Julien Boudon, nous avons un projet de nouvelle collection de thèses de droit comparé ce qui permettrait à la fois de favoriser le développement des travaux de droit comparé et de trouver de nouveaux financements. Un premier volume pourrait être publié dans les prochains mois : *Le pouvoir des cours constitutionnelles. Analyse stratégique des cas espagnol, français et italien* de Raphaël Paour.

Suivant la perspective retenue lors du précédent Conseil, des discussions ont été avancées

avec la plateforme CAIRN. Le projet de diffuser la RIDC et nos ouvrages sur leur plateforme pourrait commencer à partir de janvier 2023 car il y a un travail d'indexation important. Ce travail a un coût mais il est déduit des bénéfices annuels : il n'y a jamais de financement à avancer. Quant à la rémunération pour la RIDC, l'idée est que CAIRN perçoive 33 % de la vente de chaque article, ouvrage, abonnement vendu en ligne. La SLC reste propriétaire de ses fichiers et CAIRN propose un service de diffusion internationale avec la possibilité de traduire des articles ou des données de référencement dans des langues étrangères. Cette diffusion internationale est importante avec CAIRN car la plateforme est accessible dans 60 pays, par 1300 abonnés institutionnels en plus des abonnés individuels. La revue *Tribonien* sera disponible sur la plateforme à partir de 2022, par la suite un contrat pourrait être préparé d'ici juin prochain et présenté au Conseil. Ce sont donc des perspectives très positives.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.